

CHS CT du 2 octobre 2020

Point soumis pour avis

II.1 Plan de reprise de l'activité de la DFA

I. Rappel du contexte

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et pour assurer la sécurité sanitaire des agents, il a été décidé, lors du CHSCT du 6 mai 2020, de prolonger le télétravail des agents de la DFA jusqu'au 1^{er} septembre.

Seules les fonctions non télétravaillables du Centre de numérisation et l'activité de la Régie de Paris ont repris respectivement dès la mi-avril et dès le 1^{er} juin.

Par ailleurs, il a été offert la possibilité pour les agents ayant émis de revenir sur Bédier de revenir travailler en présentiel de 1 à 5 jours par semaine.

A. La reprise d'activité à la DFA entre le 15 juin et le 28 août 2020

195 agents ont émis le souhait de revenir travailler à Bédier à partir du 15 juin 2020. Ce chiffre a progressé au cours de l'été avant de parvenir à un maximum de 330 agents au cours de la semaine du 29 juin 2020.

Ce retour sur site s'est fait dans le respect des règles de distanciation suivantes.

Une distribution de masques a été assurée quotidiennement à l'accueil de Bédier Ouest. Chaque agent s'est ainsi vu remettre une dotation de 2 masques tissus, lavables et réutilisables, et une dotation de 3 masques chirurgicaux par jour.

Du gel hydro alcoolique a été installé par la DILT dans les halls d'entrée des bâtiments Bédier Est et Bédier Ouest et à chaque étage à la sortie des ascenseurs principaux. La DFA a, quant à elle, mis à disposition du gel hydro alcoolique dans les salles de réunion. Enfin, le savon a été régulièrement approvisionné par la DILT dans les toilettes des deux bâtiments.

Pour les déplacements dans les étages au sein des bâtiments, lors de l'arrivée et départ des agents, mais aussi au cours de la journée, l'utilisation des escaliers a été privilégiée.

L'utilisation des ascenseurs était possible, mais limitée :

- 2 agents par cabine pour les ascenseurs principaux à Bédier Ouest
- 1 agent par cabine dans les ascenseurs de Bédier Ouest situés à l'arrière du bâtiment
- 1 agent par cabine dans les ascenseurs de Bédier Est

Le port du masque était obligatoire en cas de déplacements au sein des bâtiments de Bédier, ainsi que dans les bureaux en cas de cohabitation au sein du même bureau.

Cette consigne a particulièrement été rappelée pour les agents situés à Bédier Est, les caractéristiques du système de ventilation exigeant le port du masque en permanence dans l'ensemble des espaces de travail. Le Docteur Camacho s'est à cette occasion rendu sur place le 24 juillet 2020, en présence du service des politiques de prévention, pour rencontrer les agents et répondre à leurs interrogations.

Dans les espaces communs, les salles de réunion de la DFA et les tisaneries ont fait l'objet d'aménagements par la DILT et ont vu leur capacité réduite pour tenir compte des règles de distanciation.

B. La reprise d'activité à la DFA depuis le 1^{er} septembre 2020

Ce dispositif, toujours conforme au protocole sanitaire applicable, a été reconduit lors du retour de l'ensemble des agents de la DFA sur les sites de Bédier Ouest et de Bédier Est à partir du 1^{er} septembre.

Seule la distribution des masques a été revue pour éviter un temps d'attente trop important à l'accueil de Bédier Ouest. La distribution de la dotation de masques de chaque agent est désormais assurée au sein de chaque service.

Parallèlement à la reprise sur site, la DFA a également diffusé les nouvelles règles applicables en matière de télétravail dans la continuité des lignes directrices adoptées par le Comité Technique Central du 19 juin 2020.

Une charte du télétravail a été diffusée à l'ensemble des agents au cours de l'été. Les agents de la DFA se sont massivement emparés des modalités simplifiées d'accès au télétravail.

Depuis le 1^{er} septembre, il a été accordé 284 nouvelles demandes de télétravail réparties comme suit :

- 125 demandes pour 1 jour de télétravail
- 141 demandes pour 2 jours de télétravail
- 16 de mandes pour 3 jours de télétravail

Ces nouvelles demandes sont réparties principalement sur 3 jours de la semaine :

- Lundi : 126 agents en télétravail
- Mardi : 16 agents en télétravail
- Mercredi : 120 agents en télétravail
- Jeudi : 22 agents en télétravail
- Vendredi : 168 agents en télétravail

C. État de la situation sanitaire à la DFA

Aucun cas avéré n'a été recensé au sein des effectifs de la DFA.

5 agents ont été identifiés comme cas de suspicion COVID. Ces agents ont été invités à respecter une période d'isolement et de se rapprocher de leur médecin traitant et de réaliser un test. Ces tests se sont tous révélés négatifs.

22 agents ont été comptabilisés comme cas contacts. Ces agents ont été invités à prendre contact avec leurs médecins traitants, à réaliser un test et à se mettre à l'isolement. Les tests se sont révélés négatifs.

Ce point est soumis pour avis au CHS.